
> Objet : Agirhe	> Pôle : Dialogue Social
> Type document : Guide collectivité	> Contact : Valérie LIBRALATO
> Référence : 2026 / 01 / n° / VL	Référente Agirhe
> Date : 10 février 2026	04 57 04 16 90 supportagirhe@cdg38.fr

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

La déclaration des effectifs au 1^{er} janvier

Les agents territoriaux seront invités à s'exprimer lors des prochaines élections professionnelles qui auront lieu en décembre 2026 pour désigner leurs représentants aux instances de consultation : le Comité social Territorial (CST), les Commissions Administratives Paritaires (CAP), la Commission Consultative Paritaire (CCP).

La première étape consiste dans la déclaration par toutes les collectivités de leurs **effectifs titulaires, stagiaires et contractuels au 1er janvier 2026**.

Ce recensement **obligatoire** est un point essentiel et déterminant pour débiter cette année électorale et préparer le scrutin. Il permet de déterminer :

- le nombre de représentants du personnel titulaires et suppléants au sein de ces instances.
- la partition femmes / hommes sur les listes électorales.
- l'obligation de créer ou non un CST propre à la collectivité, le seuil de 50 agents étant apprécié à cette date. Les collectivités concernées par la mise en place de leur CST propre sont invitées à anticiper au maximum la prochaine échéance électorale et à prendre contact avec les services du Centre de Gestion rapidement (Delphine Pfeiffer).

Le **recensement des effectifs s'opère directement sur le portail Agirhe jusqu'au vendredi 6 février 2026** délai de rigueur.

Vos interlocuteurs :

- Delphine Pfeiffer – responsable du pôle Dialogue Social - 04 76 33 68 57 / electionspro@cdg38.fr
- Support technique Agirhe : supportagirhe@cdg38.fr

Table des matières

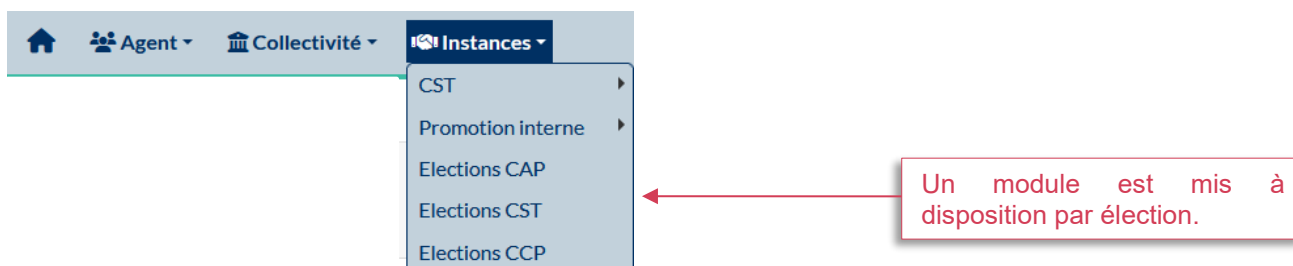
1	Accès à Agirhe	3
2	Accès aux modules « Elections professionnelles »	3
3	Déclarer les effectifs	3
3.1	Elections CAP	3
3.1.1	L'effectif à prendre en compte	3
3.1.2	L'effectif est conforme.....	4
3.1.3	L'effectif doit être corrigé	4
3.1.4	L'effectif après validation	4
3.1.5	La liste des agents.....	4
3.2	Elections CST.....	5
3.2.1	L'effectif à prendre en compte	5
3.2.2	L'effectif est conforme.....	5
3.2.3	L'effectif doit être corriger	6
3.2.4	L'effectif après validation	6
3.2.5	La liste des agents.....	6
3.3	Elections CCP	7
3.3.1	L'effectif à prendre en compte	7
3.3.2	L'effectif est conforme.....	7
3.3.3	L'effectif doit être corriger	7
3.3.4	L'effectif après validation	8
3.3.5	La liste des agents.....	8

1 Accès à Agirhe

Lien vers le portail : <https://www.agirhe-cdg.fr/login.aspx?dep=38>

Le nom d'utilisateur et le mot de passe sont les mêmes que pour l'accès aux modules CST et promotion interne. Si vous n'avez pas de compte, la demande se fait en cliquant sur ce [lien](#).

2 Accès aux modules « Elections professionnelles »




Le module « Elections CST » est disponible uniquement pour les collectivités dépendant du CST départemental depuis les dernières élections professionnelles.

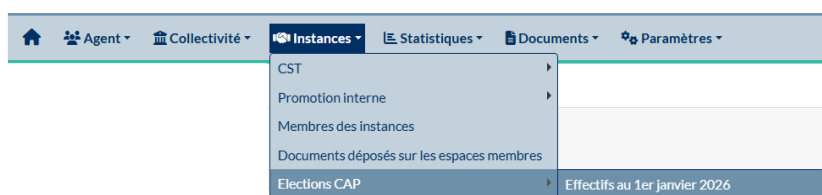
3 Déclarer les effectifs

Agirhe met à votre disposition les effectifs concernant les titulaires et les stagiaires gérés dans Ciril.

Il suffit de corriger et/ou d'enregistrer les données disponibles pour chaque instance.

 **Il ne s'agit pas de la mise à jour de la liste des électeurs mais simplement de déclarer le nombre d'agents présents dans votre collectivité au 1^{er} janvier.**

3.1 Elections CAP



3.1.1 L'effectif à prendre en compte

 **Un agent quel que soit son temps de travail = 1 électeur à déclarer**

Fonctionnaires **titulaires** (les stagiaires ne sont pas électeurs aux CAP) à temps complet ou non complet en position d'activité, de détachement ou de congé parental.

Les fonctionnaires mis à disposition sont électeurs dans leur collectivité ou établissement **d'origine**.

Les fonctionnaires détachés sont comptabilisés dans leur situation / collectivité ou établissement **d'origine et d'accueil**, sauf si la commission est la même dans les 2 cas.

3.1.2 L'effectif est conforme

Elections professionnelles COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP)											
Liste des effectifs											
F:femmes H:hommes											
Identité	A	F.A	H.A	B	F.B	H.B	C	F.C	H.C	TOTAL	Etat
MAIRIE DE	4	3	1	11	7	4	58	45	13	73	Par défaut ✓

Imprimer Export

Valider les effectifs sans modification de données.

? Pour vous aider :

- A : Nombre total d'agents de catégorie A.
- F.A : Nombre de femmes de catégorie A.
- H. A : Nombre d'hommes de catégorie A.
- ...

3.1.3 L'effectif doit être corrigé

Elections professionnelles COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP)											
Liste des effectifs											
F:femmes H:hommes											
Identité	A	F.A	H.A	B	F.B	H.B	C	F.C	H.C	TOTAL	Etat
MAIRIE DE	4	3	1	11	7	4	58	45	13	73	Par défaut ✓

Imprimer Export

F:femmes H:hommes											
Identité	A	F.A	H.A	B	F.B	H.B	C	F.C	H.C	TOTAL	Etat
MAIRIE DE	4	3	1	11	7	4	58	45	13	73	Par défaut ✓

Imprimer Export

Cliquer sur le bouton.

Corriger les effectifs.

Cliquer pour valider les effectifs saisis.

3.1.4 L'effectif après validation

La ligne est passée du rouge au bleu.

Elections professionnelles COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP)											
Liste des effectifs											
F:femmes H:hommes											
Identité	A	F.A	H.A	B	F.B	H.B	C	F.C	H.C	TOTAL	Etat
MAIRIE DE	4	3	1	11	7	4	58	45	13	73	Modifié ✗

Imprimer Export

Il est possible de revenir aux chiffres initiaux proposés par Agirhe en cliquant sur la croix.

Exporter la liste des agents sur Excel.

Exporter la liste des agents sur Word.

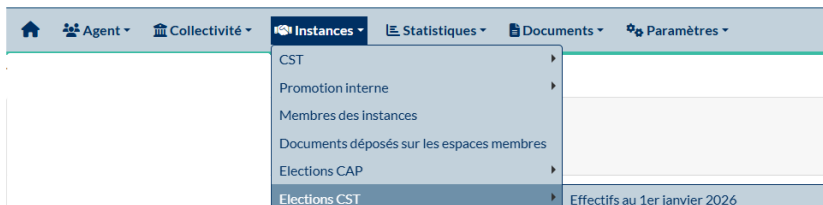
3.1.5 La liste des agents

La liste des agents vous est donnée à titre indicatif. Elle n'a aucun impact sur l'opération de recensement des effectifs, qui consiste à déclarer un nombre d'agents non nominatifs présents au 1er janvier.

Vous n'avez pas besoin que cette liste soit à jour pour déclarer vos effectifs sur Agirhe.

Si un agent de votre collectivité (titulaire ou stagiaire) n'est pas présent dans la liste ou a une situation administrative à corriger, il est alors nécessaire de transmettre, au plus tôt, les pièces justificatives à votre gestionnaire carrière du CDG, qui mettra à jour la fiche de l'agent dans Ciril. **Il n'est pas possible de modifier directement la liste des agents dans Agirhe.**

3.2 Elections CST



3.2.1 L'effectif à prendre en compte



Un agent quel que soit son temps de travail = 1 électeur à déclarer

- Fonctionnaires **titulaires et stagiaires** à temps complet ou non complet en position d'activité, de détachement ou de congé parental.
- Agents contractuels **de droit public ou de droit privé** en activité ou en congé rémunéré ou en congé parental :
 - en CDI
 - ou depuis au moins deux mois en CDD d'une durée minimale de 6 mois
 - ou en CDD reconduit successivement depuis au moins 6 mois
- Sont électeurs tous les agents exerçant leurs fonctions dans le périmètre du CST, y compris les agents mis à disposition de la collectivité ou de l'établissement.

3.2.2 L'effectif est conforme

Elections professionnelles COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)									
Liste des effectifs									
Femmes H/hommes									
Identité	Titulaires	Tit.F	Tit.H	Contractuels	Cont.F	Cont.H	TOTAL	Etat	
MAIRIE DE	78	59	19	0	0	0	78	Par défaut	✓

Valider l'effectif sans modification de données.



Pour vous aider :

- Titulaires : Nombre total d'agents titulaires.
- Tit. F : Nombre de femmes titulaires.
- Tit. H : Nombre d'hommes titulaires.
- Contractuels : Nombre total d'agents contractuels.

- Cont. F : Nombre de femmes contractuelles.
- Cont. H : Nombre d'hommes contractuels.

3.2.3 L'effectif doit être corrigé

Elections professionnelles COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)
Liste des effectifs

Femmes / Hommes

Identité	Titulaires	Tit.F	Tit.H	Contractuels	Cont.F	Cont.H	TOTAL	Etat
MAIRIE DE VIF	78	59	19	0	0	0	78	Par défaut

Imprimer Export

Cliquer sur le bouton.

Identité	Titulaires	Tit.F	Tit.H	Contractuels	Cont.F	Cont.H	TOTAL	Etat
MAIRIE DE	78	<input type="text" value="59"/>	<input type="text" value="19"/>	0	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	78	Par défaut

Corriger les effectifs.

Cliquer pour valider les effectifs saisis.

3.2.4 L'effectif après validation

Identité	Titulaires	Tit.F	Tit.H	Contractuels	Cont.F	Cont.H	TOTAL	Etat
MAIRIE DE	78	59	19	0	0	0	78	Confirmé

Imprimer Export

Il est possible de revenir aux chiffres initiaux proposés par Agirhe en cliquant sur la croix.

Exporter la liste des agents sur Excel.

Exporter la liste des agents sur Word.

3.2.5 La liste des agents

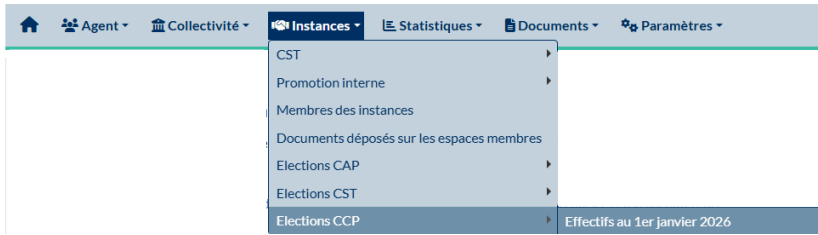
La liste des agents vous est donnée à titre indicatif. Elle n'a aucun impact sur l'opération de recensement des effectifs, qui consiste à déclarer un nombre d'agents présents au 1er janvier.

Vous n'avez pas besoin que cette liste soit à jour pour déclarer vos effectifs sur Agirhe.

Si un agent de la collectivité (titulaire ou stagiaire) n'est pas présent dans la liste ou a une situation administrative à corriger, il est alors nécessaire de transmettre, au plus tôt, les pièces justificatives à votre gestionnaire carrière du CDG, qui mettra à jour la fiche de l'agent dans Ciril. **Il n'est pas possible de modifier directement la liste des agents dans Agirhe.**

La carrière des agents contractuels n'étant pas gérée par le CDG, il est normal que vous ne retrouviez pas vos agents dans la liste. Vous n'avez rien à faire pour l'instant.

3.3 Elections CCP



3.3.1 L'effectif à prendre en compte



Un agent quel que soit son temps de travail = 1 électeur à déclarer

Agents contractuels **de droit public** en activité ou en congé rémunéré ou en congé parental :

- en CDI
- ou depuis au moins deux mois en CDD d'une durée minimale de 6 mois
- ou en CDD reconduit successivement depuis au moins 6 mois

Les agents mis à disposition sont comptabilisés dans leur collectivité d'origine.

3.3.2 L'effectif est conforme

Elections professionnelles COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP)					
Liste des effectifs					
Identité	Femmes	Hommes	TOTAL		Etat
MAIRIE DE	0	0	0		Par défaut

Valider l'effectif sans modification de données.

3.3.3 L'effectif doit être corrigé

Elections professionnelles COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP)					
Liste des effectifs					
Identité	Femmes	Hommes	TOTAL		Etat
MAIRIE DE VIF	0	0	0		Par défaut

Cliquer sur le bouton.

Identité	Femmes	Hommes	TOTAL		Etat
MAIRIE DE	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	0		Par défaut

Corriger les effectifs.

Cliquer pour valider les effectifs saisis.

3.3.4 L'effectif après validation

Identité	Femmes	Hommes	TOTAL	Etat
MAIRIE DE	0	0	0	Modifié

Il est possible de revenir aux chiffres initiaux proposés par Agirhe en cliquant sur la croix.

Exporter la liste des agents sur Excel.

Exporter la liste des agents sur Word.

Imprimer

Export

3.3.5 La liste des agents

La liste des agents vous est donnée à titre indicatif. Elle n'a aucun impact sur l'opération de recensement des effectifs, qui consiste à déclarer un nombre d'agents non nominatifs présents au 1er janvier.

Vous n'avez pas besoin que cette liste soit à jour pour déclarer vos effectifs sur Agirhe.

La carrière des agents contractuels n'étant pas gérée par le CDG, il est normal que vous ne retrouviez pas vos agents dans la liste. Vous n'avez rien à faire pour l'instant.